



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 février 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEL20210210_25 : Délibération globale relative aux tarifs municipaux à compter du 12 février 2021 (tarifs "année civile")

Nombre de membres composant le conseil: 55

Présents : 29

Absent(s) : 2

Pouvoir(s) : 24

L'an 2021, le 10 février, à 19h04, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, sur convocation en date du 4 février 2021

Sont présents : Monsieur ABDOULBAKI, Madame ATTIA, Monsieur BEDREDDINE, Madame BERTIN, Monsieur BESSAC, Madame BONNEAU, Madame DEFINEL, Monsieur DELAUNAY, Madame GLEMAS, Madame GUERIN, Madame HEUGAS, Madame HRISTACHE, Monsieur JUMEAUX, Monsieur LAMARCHE, Madame LANA, Monsieur LE CHEQUER, Madame LE GOURRIEREC, Madame LELEU, Monsieur LEROY, Monsieur MADAULE, Madame MAZE, Madame MENHOUDJ, Monsieur METTEY, Monsieur MOLOSSI, Monsieur SERNE, Monsieur STERN, Madame TERNISIEN, Monsieur TOME, Madame YONIS.

Absent(s) donnant pouvoir : Madame Murielle BENSaid à Monsieur Olivier MADAULE, Monsieur Amin MBARKI à Madame Michelle BONNEAU, Monsieur Richard GALERA à Madame Nathalie LANA, Monsieur Florent GUEGUEN à Madame Méline LE GOURRIEREC, Madame Céline HEDHUIN à Monsieur Olivier STERN, Monsieur Florian VIGNERON à Monsieur Philippe LAMARCHE, Madame Haby KA à Madame Paule GUERIN, Monsieur Baptiste PERREAU à Monsieur Mohamed ABDOULBAKI, Madame Sidonie PEYRAMAURE à Monsieur Thomas METTEY, Madame Karine POULARD à Monsieur Romain DELAUNAY, Madame Danièle CREACHCADEC à Monsieur Gaylord LE CHEQUER, Monsieur Stéphan BELTRAN à Monsieur Patrice BESSAC, Madame Djeneba KEITA à Madame Anne TERNISIEN, Madame Alexie LORCA à Madame Dominique ATTIA, Monsieur Frédéric MOLOSSI à Madame Loline BERTIN, Madame Mireille ALPHONSE à Madame Anne-Marie HEUGAS, Monsieur Julien GUILLOT à Madame Murielle MAZE, Madame Catherine SERRES à Madame Halima MENHOUDJ, Madame Marie-Hélène CARLIER à Madame Nassera DEFINEL, Monsieur Djamel LEGHMIZI à Madame Liliana HRISTACHE, Monsieur Olivier CHARLES à Monsieur Yann LEROY, Monsieur Thomas CHESNEAUX à Madame Dominique GLEMAS, Monsieur Julien CONSALVI à Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Monsieur Luc DI GALLO à Madame Nathalie LELEU.
Absent(s) : Madame DEHAY, Madame DOUCOURE.

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

L'appel nominal effectué, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même

Envoyé en préfecture le 11/02/2021

Reçu en préfecture le 11/02/2021

Affiché le 11/02/2021

The logo for the SLO (Service Local d'Orientation) is located in the top right corner of the document. It consists of the letters 'SLO' in a bold, blue, sans-serif font, with a stylized blue wave or underline beneath the letters.

ID : 093-219300480-20210210-DEL20210210_25-DE

code à la désignation d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal.

À la majorité des voix, Yann LEROY a été désigné(e) pour remplir ces fonctions et les acceptées.

Ces formalités remplies, la séance est ouverte à 19h04.

DEL20210210_25 : Délibération globale relative aux tarifs municipaux à compter du 12 février 2021 (tarifs "année civile")

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29, L1611-4 et L2331-2 ;

Vu la délibération DEL2003_274 du conseil municipal du 25 septembre 2003 fixant les tarifs des copies des documents administratifs et budgétaires ;

Vu la délibération DEL2011_373 du conseil municipal du 15 décembre 2011 relative aux tarifs des concessions et taxes communales ;

Vu la délibération DEL20130926_40 du conseil municipal du 26 septembre 2013 relative aux tarifs d'enlèvement des affichages sauvages ;

Vu la délibération DEL20140626_1 du conseil municipal du 26 juin 2014 relative à la tarification de l'enlèvement des dépôts sauvages ;

Vu la délibération DEL20151104_10 du conseil municipal du 4 novembre 2015 relative à la création et actualisation des droits de voirie et de stationnement pour l'année 2016 ;

Vu la délibération DEL20151216_29 conseil municipal du 16 décembre 2015 relative à l'augmentation du tarif des nuitées dans le dispositif municipal d'hébergement (DMH) « sorties saturnisme » ;

Vu la délibération DEL20160601_8 du conseil municipal du 1er juin 2016 relative aux modalités d'application du nouveau quotient familial ;

Vu la délibération DEL20160615_7 du conseil municipal du 15 juin 2016 portant sur la mise en place d'une nouvelle politique tarifaire et les modalités d'application d'un nouveau Quotient Familial, notamment son article 4 ;

Vu la délibération DEL20160615_8 du conseil municipal du 15 juin 2016 relative à la mise en place d'une nouvelle politique tarifaire : adoption des grilles tarifaires ;

Vu la délibération DEL20160706_16 du conseil municipal du 6 juillet 2016 d'approbation des tarifs et contrats de locations d'espaces au Centre d'art Le 116 ;

Vu la délibération DEL20160928_28 du conseil municipal du 28 septembre 2016 d'approbation des nouveaux tarifs des séjours "classes de neige" applicables au 1er novembre 2016 ;

Vu la délibération DEL20161130_23 du conseil municipal du 30 novembre 2016 relative aux tarifs municipaux pour l'année 2017 ;

Vu la délibération DEL20161130_3 du conseil municipal du 30 novembre 2016 attribuant à la société GERAUD la concession de service public d'exploitation et de gestion des marchés forains ;

Vu la délibération DEL20170628_83 du conseil municipal du 28 juin 2017 portant approbation des modalités d'application des abattements pour le calcul du Quotient Familial ;

Vu la délibération DEL20170927_34 du conseil municipal du 27 septembre 2017 relative à l'adaptation des grilles tarifaires du stationnement payant sur voirie intégrant le Forfait Post Stationnement (FPS) ;

Vu la délibération DEL20171213_50 du conseil municipal du 13 décembre 2017 relative aux tarifs municipaux pour l'année 2017 ;

Vu la délibération DEL20180307_15 du conseil municipal du 7 mars 2018 relative à l'actualisation des tarifs des droits de place des marchés dans le cadre du contrat de concession pour l'exploitation et la gestion des marchés forains de la Ville ;

Vu la délibération DEL20180627_59 du 27 juin 2018 du conseil municipal relative aux tarifs municipaux à compter du 1er septembre 2018 ;

Vu la délibération DEL20181003_7 du conseil municipal du 3 octobre 2018 attribuant la concession de service public relative au stationnement payant à la société EFFIA ;

Vu la délibération DEL20181003_56 du conseil municipal du 3 octobre 2018 relative à la modification de la délibération relative aux tarifs municipaux des activités extra et périscolaires, des centres sociaux, des activités sportives et culturelles (DEL20180627_59) et de la délibération relative à la mise à jour du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant - EAJE (DEL20180627_27) ;

Vu la délibération DEL20190626_51 du 26 juin 2019 du conseil municipal relative aux tarifs municipaux à compter du 1er septembre 2019 ;

Vu la délibération DEL20191211_58 du conseil municipal du 11 décembre 2019 relative aux tarifs municipaux 2020 ;

Vu la délibération DEL20200704_21 du conseil municipal du 4 juillet 2020 relative aux tarifs municipaux à compter du 1er septembre 2020 ;

Vu la décision du Maire DEC2011_079 du 20 mai 2011 relative aux tarifs de reproduction des documents administratifs ;

Vu la décision du Maire DEC2018_084 du 24 janvier 2018 relative à l'actualisation des droits de voirie et de stationnement pour l'année 2018 ;

Vu la tenue de la commission technique permanente en date du 8 février 2021 ;

Considérant, qu'il y a lieu de fixer les tarifs relatifs aux cimetières (concessions et taxes funéraires) à compter du 12 février 2021 ;

Considérant, qu'il y a lieu de fixer les tarifs applicables à la délivrance de documents administratifs (coûts de reproduction) à compter du 12 février 2021 ;

Considérant, qu'il y a lieu de fixer les tarifs d'occupation du domaine public à compter du 12 février 2021 ;

Considérant, qu'il y a lieu de fixer les tarifs des formations dispensées par le service municipal des relations avec la vie associative à compter du 12 février 2021 ;

Considérant, qu'il y a lieu de fixer les tarifs des marchés forains compter du 12 février 2021 ;

Considérant, qu'il y a lieu de fixer les tarifs des centres municipaux de santé à compter du 12 février 2021 ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs des nuités dans le dispositif municipal d'hébergement à compter du 12 février 2021;

Considérant, qu'il y a lieu de fixer les tarifs de location des salles et espaces mis à disposition du public à compter du 12 février 2021 ;

Considérant, qu'il y a lieu de fixer les tarifs des séjours, sorties et autres activités (dont Café la Pêche) organisés par la Ville à compter du 12 février 2021 ;

Considérant, qu'il y a lieu de fixer les tarifs du stationnement payant sur voirie et hors voirie à compter du 12 février 2021 ;

Considérant, que la Ville met à disposition de la population montreuilloise, des terrains et des locaux dont elle n'a pas l'usage immédiat ;

Considérant, qu'elle satisfait ainsi, d'une part aux demandes importantes de jardins d'agrément, d'autre part aux besoins d'associations, de services de l'État ou encore d'entreprises commerciales ou industrielles ;

Considérant, que les locations sont consenties à titre précaire et révocable, moyennant un loyer modique révisable chaque année ;

Considérant, que pour les locations commerciales ou industrielles à venir, les loyers seront négociés au cas par cas par le service de développement économique, en fonction de l'utilisation envisagée ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs du service de consignes sécurisées pour les vélos « Véligo » ;

Après en avoir délibéré

A la majorité par
49 voix pour

4 abstention(s): Julien GUILLOT, Murielle MAZE, Pierre SERNE, Choukri YONIS

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les tarifs pour les activités suivantes, à compter du 12 février 2021, et tels que présentés dans les tableaux annexés à la présente délibération : cimetières, documents administratifs, occupation du domaine public, formations du SMRVA, marchés forains, centres municipaux de santé, dispositif municipal d'hébergement, location de salles et espaces mis à disposition du public, séjours, sorties et autres activités (dont Café la Pêche), activités « seniors », stationnement payant sur voirie, location de terrains ou de locaux, « Véligo ».

Article 2 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

Le maire :

- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa notification.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage ; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire, pour le Maire et par délégation

La directrice générale adjointe des services




Véronique TARTIE-LOMBARD

DELIB20210210_CIMETIERE

Libellé	Tarif 2021	Période d'application
CIMETIERE		
La concession funéraire doit être renouvelée au tarif en vigueur au jour de son arrivée à échéance et non au tarif en vigueur à la date de la demande de renouvellement. Un tiers des recettes issus de l'application des tarifs « concession funéraire » (tarifs 1 à 5) est reversé au CCAS.		
1- Concession funéraire enfant Achat et renouvellement		
Durée de 10 ans (1m ²)	140,00 €	Année civile
Durée de 15 ans (1 m ²)	210,00 €	Année civile
Durée de 30 ans (1 m ²)	420,00 €	Année civile
Durée de 50 ans (1 m ²)	700,00 €	Année civile
2 – Concession funéraire adulte Achat et Renouvellement		
Durée de 10 ans (2 m ²)	280,00 €	Année civile
Durée de 15 ans (2 m ²)	420,00 €	Année civile
Durée de 30 ans (2 m ²)	840,00 €	Année civile
Durée de 50 ans (2 m ²)	1 400,00 €	Année civile
3 – Concession funéraire Adulte hors norme		
Durée de 10 ans (prix au m ²)	140,00 €	Année civile
Durée de 15 ans (prix au m ²)	210,00 €	Année civile
Durée de 30 ans (prix au m ²)	420,00 €	Année civile
Durée de 50 ans (prix au m ²)	700,00 €	Année civile
4 – Concession cinéraire dans le cimetière		
Durée de 10 ans	280,00 €	Année civile
Durée de 15 ans	420,00 €	Année civile
Durée de 30 ans	840,00 €	Année civile
Durée de 50 ans	1 400,00 €	Année civile
5 – Conversion de durée de concession dans le cimetière		
Les concessions sont convertibles* en concessions de plus longue durée *il est défalqué du prix de conversion une somme égale à la valeur que représente la concession convertie, compte tenu du temps restant à courir jusqu'à son expiration Art. L. 2223-16 du CGCT		
6 – Redevances funéraires		
1 plaque d'identification de 9,3cm x 4cm, en plastique brillant, de couleur or, gravure noire, qui sera apposée sur les équipements du jardin du souvenir	33,50 €	Année civile
1 plaque d'identification de 16cm x 5cm, en plastique brillant, de couleur or, gravure noire et son piquet	33,50 €	Année civile
Caveau provisoire 1 ^{er} mois	30,00 €	Année civile
Caveau provisoire 2 nd mois	33,50 €	Année civile
Caveau provisoire 3 ^{ème} mois	41,50 €	Année civile
Vacation de police	20,00 €	Année civile

DELIB20210210_CIMETIERE

Emplacement aménagé 1 place	400,00 €	Année civile
Emplacement aménagé 2 places	700,00 €	Année civile
Emplacement aménagé 3 places	1 000,00 €	Année civile

Libellé	Tarif 2021	Période d'application
DOCUMENTS ADMINISTRATIFS		
CADRE		
<i>Article R311-11 du Code des relations entre le public et l'administration : « A l'occasion de la délivrance du document, des frais correspondant au coût de reproduction et, le cas échéant, d'envoi de celui-ci peuvent être mis à la charge du demandeur. (...) »</i>		
PRIX UNITAIRES – DOCUMENTS ADMINISTRATIFS, BUDGETAIRES, URBANISME		
Page A4 noir et blanc	0,15 €	Année civile
Page A4 couleur	0,75 €	Année civile
Page A3 noir et blanc	0,30 €	Année civile
Page A3 couleur	1,50 €	Année civile
CD-ROM	3,00 €	Année civile
Plan A0 noir et blanc	2,00 €	Année civile
Plan A0 couleur	5,00 €	Année civile
TARIFS FORFAITAIRES – URBANISME		
PLU complet	234,00 €	Année civile
Dossier 1 – rapport de présentation complet	37,00 €	Année civile
Dossier 1 – étude patrimoniale	14,00 €	Année civile
Dossier 2 – PADD	6,00 €	Année civile
Dossier 3 – Règlement complet	14,50 €	Année civile
Dossier 5 – Annexes	84,50 €	Année civile
PRIX UNITAIRES – REPROGRAPHIE (photocopie) Service Municipal des Relations avec la Vie Associative		
Recto – Papier service A4	0,07 €	Année civile
Recto verso – Papier service A4	0,10 €	Année civile
Recto – Papier service A3	0,14 €	Année civile
Recto verso – Papier service A3	0,20 €	Année civile

Libellé	Tarif 2021	Période d'application	
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC			
Tournages de films			
Tournages de 1 à 3 jours			
Obtention autorisation de tournage	1 000,00 €	Année civile	
Mise en place signalise			
Etude du technicien (rendez-vous sur place + établissement devis, factures)			
Occupation du domaine public : stationnement de 1 à 10 emplacements (2 x 5 m)			
Occupation du domaine public : stationnement de 11 à 20 emplacements	2 000,00 €	Année civile	
Occupation du domaine public : stationnement de 21 à 30 emplacements	2 400,00 €	Année civile	
Au-delà de 30 emplacements de stationnement	3 000,00 €	Année civile	
Pour chaque jour supplémentaire	200,00 €	Année civile	
Court métrage, documentaire, tournage caméra sur l'épaule, images par smartphone, photos artistiques (hors publicité ou commerciale), images par drone	200,00 €	Année civile	
Tournage des étudiants en école de cinéma	gratuit	Année civile	
Tournage au cimetière	1 000,00 €		
Tournage au cimetière : Moins de 20 personnes sur place	800,00 €	Année civile	
Tournage au cimetière : De 20 à 40 personnes sur place	1 000,00 €	Année civile	
Tournage au cimetière : plus de 40 personnes sur place	1 200,00 €	Année civile	
Stationnement de la cantine dans l'enceinte du cimetière	800,00 €	Année civile	
Stationnement de véhicules techniques et de jeu (groupe électrogène) dans l'enceinte du cimetière	200,00 €		
Tournage de nuit au cimetière de 17h30 à minuit	1 500,00 €	Année civile	
Tournage de nuit au cimetière au-delà de minuit	3 000,00 €	Année civile	
Tournage au Parc Montreau, squares	1 000,00 €	Année civile	
Stationnement extérieur pour les tournages au cimetière, Parc Montreau et squares	voir tarification « occupation du domaine public : stationnement » pour les tournages de film	Année civile	
Nettoisement de trottoirs suite à un tournage (le mètre linéaire)	50,00 €	Année civile	
Enlèvement des déchets inférieur à 1 m ³ suite à un tournage (forfait)	500,00 €	Année civile	
Enlèvement des déchets de 1 à 5 m ³ suite à un tournage (forfait)	1 000,00 €	Année civile	
Enlèvement des déchets supérieur à 5 m ³ suite à un tournage (par m ³ supplémentaire)	200,00 €	Année civile	
Réservation de salle			
Établissements scolaires (salle de classe, préau, cour de récréation - tarif €/j)	du lundi au samedi	1 000,00 €	Année civile
	dimanche et jours fériés	1 500,00 €	Année civile
Salles prêtées par le SMRVA - tarif €/j	du lundi au samedi	500,00 €	Année civile
	dimanche et jours fériés	1 000,00 €	Année civile

Réservation d'équipements sportifs			
Stade J. Delbert ou R. Legros, des Guillauds, R. Barran, gymnases A. Delaune, R. Doriant, stand de tir)	l'heure	146,50 €	Année civile
	la demie-journée (4h)	900,00 €	Année civile
	la journée (8h)	1 800,00 €	Année civile
Tous les autres équipements terrestres	l'heure	100,00 €	Année civile
	la demie-journée (4h)	600,00 €	Année civile
	la journée (8h)	1 200,00 €	Année civile
Réservation de salles en mairie			
Salle des fêtes	la demie-journée	1 000,00 €	Année civile
Bar + mezzanine	la demie-journée	600,00 €	Année civile
Salle des fêtes, bar et mezzanine	la demie-journée	2 000,00 €	Année civile
<i>Pour toute annulation de tournage 48 heures avant le tournage, un forfait de 20% de la somme due sera exigé.</i>			
Droits de Voirie – Droits relatifs à l'activité commerciale			
I - Terrasses fermées ou ouvertes, étalages mobiles			
<i>Ces droits sont perçus annuellement par m2, ils sont reconduits chaque année jusqu'à dénonciation écrite</i>			
<i>Les autorisations de terrasses et d'étalages sont délivrées à titre personnel et ne pourront en aucun cas être transférées à un tiers.</i>			
Première catégorie – Terrasses fermées			
Surface de 1 à 20 m ²		167,00 €	Année civile
Surface de 21 à 30 m ²		180,00 €	Année civile
Au-delà : tarif majoré par m ² supplémentaire		15,50 €	Année civile
Deuxième catégorie – Terrasses ouvertes à l'année			
Surface de 1 à 20 m ²		75,00 €	Année civile
Surface de 21 à 30 m ²		100,00 €	Année civile
Au-delà : tarif majoré par m ² supplémentaire		20,00 €	Année civile
Deuxième catégorie – Terrasses ouvertes sur emplacement de stationnement			
Surface 10 m ²		750,00 €	Année civile
Deuxième catégorie – Etalages mobiles			
Surface de 1 à 20 m ²		62,00 €	Année civile
Surface de 21 à 30 m ²		90,00 €	Année civile
Au-delà : tarif majoré par m ² supplémentaire		18,35 €	Année civile
<i>Les rôtissoires, les distributeurs de bonbons et autres installations diverses seront taxés de la même façon que les étalages, pour une surface d'occupation d'un m² minimum.</i>			
II – Stationnement			
A) Véhicules de démonstration publicitaire (autorisés éventuellement par dérogation)			
Par jour et par unité		55,00 €	Année civile
B) Expositions de véhicules léger, utilitaires ou poids lourds			
a) Exposition temporaire, par jour et par unité et par m ² occupé		5,00 €	Année civile
b) Exposition permanente, par an et par unité et par m ² occupé		96,00 €	Année civile
<i>Un minimum de 10 m² pour chaque véhicule sera pris comme base de calcul.</i>			
C) Expositions de véhicules 2 ou 3 roues			

a) Exposition temporaire, par jour et par unité et par m ² occupé	5,00 €	Année civile
b) Exposition permanente, par an et par unité et par m ² occupé	96,00 €	Année civile
<i>Un minimum de 2 m² pour chaque véhicule sera pris comme base de calcul.</i>		
D) Stockage de véhicules motorisés par les garages (1 place de stationnement = 10m²)		
a) Bas Montreuil : par an et par m ²	144,00 €	Année civile
b) Centre : par an et par m ²	108,00 €	Année civile
d) Haut Montreuil : par an et par m ²	84,00 €	Année civile
E) Exposition de véhicules motorisés (1 place de stationnement = 10m²)		
a) Bas Montreuil : par an et par m ²	144,00 €	Année civile
b) Centre : par an et par m ²	108,00 €	Année civile
d) Haut Montreuil : par an et par m ²	84,00 €	Année civile
F) Auto-écoles		
Par an et par m ² (<i>places de stationnement pour la rotation des véhicules pour des agences auto-écoles</i>)	1 000,00 €	Année civile
G) Vélocistes		
par m ² (Espace pour le stockage par un vélociste de vélos)	Gratuité	Année civile
H) Catégories non prévues dans les annexes et/ou tarifs inadaptés		
Minimum forfaitaire par occupation pour les permis de stationnement	30,88 €	Année civile
III – Manèges et baraques foraines		
a) Manèges et baraques foraines permanents, par mois et par m ²	5,60 €	Année civile
b) Manèges et baraques foraines temporaires, par semaine	150,00 €	Année civile
<i>Le tarif forfaitaire sera de 150€ par semaine. Le tarif à la semaine s'applique dès un jour d'occupation (exemple pour une occupation de 8 jours, il sera appliqué le tarif pour 2 semaines)</i>		
IV – Vente de fleurs à l'occasion de la Toussaint		
Redevance pour la vente de fleurs sur la voie publique devant le cimetière à l'occasion des fêtes de la Toussaint, par jour et par m ² Emplacement de 20 m ² minimum	6,00 €	Année civile
V – Commerces ambulants		
<i>Les tarifs sont accordés pour une surface maximale de 10m² et une hauteur n'excédant pas 2,5 mètres. Au delà le tarif est doublé. Les zones sont définies par l'arrêté du Maire en vigueur portant réglementation du stationnement sur la voie publique des commerces non sédentaires.</i>		
<i>Tarif 1 centre ville</i> Place Jean Jaurès Place Jacques Duclos /Croix de Chavaux Place Aimé Césaire Place Paul Langevin	260,00 €	Année civile
<i>Tarif 2 bas montreuil</i> Angle rue Armand Carrel/rue de Lagny Angle rue Émile Zola /rue de Valmy Place de la République Angle rue Armand Carrel / rue de la République Rue Cuvier, face au 29 Place de la Fraternité	240,00 €	Année civile

Tarif 3 autres Entrée du Parc des Beaumonts- rue Paul Doumer Place du Marché – Ruffins Parc Montreau Mozinor – angle rue de Rosny/ rue Didier Daurat Place du marché : Paul Signac Place Carnot Place du marché – avenue Henri Barbusse		220,00 €	Année civile
Un demi-tarif est accordé pour une occupation maximale de 2 jours / semaine soit : Tarif 1 : 130 €/mois/emplacement Tarif 2 : 120 €/mois/emplacement Tarif 3 : 110 €/mois/emplacement			Année civile
Évènements ponctuels : € / jour / emplacement		45,00 €	Année civile
DEL20171213_50, Article 3 : « Autorise Monsieur le Maire à actualiser annuellement les tarifs relatifs aux commerces ambulants dans la limite de 20 %. »			
VI – Bulles de vente			
Sont généralement implantées par les promoteurs immobiliers et permettent la commercialisation des appartements ou pavillons construits Le tarif à la semaine s'applique dès un jour d'occupation (exemple pour une occupation de 8 jours, il sera appliqué le tarif pour 2 semaines)			
par semaine et par édifice autorisé		250,00 €	Année civile
VII – Activités commerciales sans tarifs dédiés			
Activités commerciales ponctuelles – Par m ² et par jour d'occupation		5,00 €	Année civile
Instruction des dossiers			
Forfait d'instruction des dossiers		13,40 €	Année civile
Droits de Voirie – Exécution des travaux			
I – Occupation du sol pour, étais, échafaudages, bases de vie			
En cas d'annulation d'une autorisation délivrée ou d'une demande en cours d'instruction par les services techniques, il sera demandé aux entreprises un remboursement spécifique de frais de dossier d'un montant de 100 €. (Exonération pour les échafaudages liés aux ravalements exigés par la commune)			
Echafaudages étais (surface au sol neutralisée par m ²)	tarifs par m ² /mois	21,00 €	Année civile
Echafaudages étais (surface au sol neutralisée par m ²)	tarifs par m ² /semaine	9,00 €	Année civile
Palissades, plots béton, dépôts de matériaux base de vie (surface au sol neutralisée par m ²)	tarifs par m ² /mois	23,00 €	Année civile
Palissades, plots béton, dépôts de matériaux base de vie (surface au sol neutralisée par m ²)	tarifs par m ² /semaine	9,50 €	Année civile
II – Stationnement des bennes sur la voie publique			
Stationnement à titre gratuit les sept premiers jours, sans application de frais de dossier. Cette exonération constitue une mesure incitative en faveur des Montreuillois qui contribuent à l'effort de propreté engagé par la ville par la location de bennes.			
Forfait hebdomadaire		75,00 €	Année civile
III – Tirants d'ancrage			
Considérant que le montant total de la redevance, payable en une fois dès l'achèvement des travaux, représente l'équivalent de 30 années d'occupation en sous-sol du domaine public par ces dispositifs de tirants d'ancrage.			
Redevance annuelle (par mètre linéaire)		8,00 €	Année civile
IV – Installation de grues			
Forfait d'instruction d'installation de grue (par dossier)		600,00 €	Année civile
V – Passage de câbles de télécommunications dans les collecteurs d'assainissement visitables			

Redevance annuelle (€/m/câble)	2,20 €	Année civile
Droits de Voirie – particuliers n'exerçant pas une activité commerciale		
I – Occupation du domaine public au droit d'une habitation		
<i>Ces droits sont perçus annuellement par m2, ils sont reconduits chaque année jusqu'à dénonciation écrite.</i>		
Surface de 1 à 20 m ²	50,00 €	Année civile
Surface de 21 à 30 m ²	75,00 €	Année civile
Au delà, tarif majoré par m ² supplémentaire	15,00 €	Année civile
Propreté – tarification de l'enlèvement des dépôts sauvages		
<i>Principe du remboursement des frais de ramassage des déchets abandonnés appliqué à tout responsable identifié Les volumes constatés seront systématiquement arrondis au m3 supérieur.</i>		
pour un volume de déchets abandonné inférieur à 2m3	300,00 €	Année civile
pour un volume supérieur à 2m3, 300 euros plus 150€ par m3 au delà du deuxième m3 (formule de calcul : tarif en euros)	300 + (Volume en m3 - 2) x 150	Année civile
Tarifs d'enlèvement des affiches sauvages		
<i>Tous les tarifs ci-dessous sont en Euros TTC et intègrent, à chaque fois des coûts de structure de la collectivité (temps passé des encadrants, envoi courriers, administration générale), à hauteur de 10 € par intervention</i>		
Prestations réalisées au sol par les agents ou l'entreprise		
Enlèvement d'affiche (surface inférieure à 2 m ²) – coût par affiche	30,00 €	Année civile
Enlèvement de grandes affiches (supérieure à 2 m ²) – coût par affiche entre 2 et 5 m ²	50,00 €	Année civile
Enlèvement de grandes affiches (supérieure à 2 m ²) – coût par affiche au-delà de 5 m ²	80,00 €	Année civile
Enlèvement d'affichettes, autocollants (surface inférieure à 0,3 m ²) – coût par affichette ou autocollant	20,00 €	Année civile
Enlèvement de tags ou graffiti par hydro-gommage - surface traitée inférieure à 2 m ²	50,00 €	Année civile
Enlèvement de tags ou graffiti par hydro-gommage - surface traitée comprise entre 2 et 5 m ²	80,00 €	Année civile
Enlèvement de tags ou graffiti par hydro-gommage - surface traitée supérieure à 5 m ²	150,00 €	Année civile
Enlèvement de tags ou graffiti par produits écologique et nettoyage à l'eau sous pression – surface traitée inférieure à 2 m ²	80,00 €	Année civile
Enlèvement de tags ou graffiti par produits écologique et nettoyage à l'eau sous pression – surface traitée comprise entre 2 et 5 m ²	150,00 €	Année civile
Enlèvement de tags ou graffiti par produits écologique et nettoyage à l'eau sous pression – surface traitée supérieure à 5 m ²	300,00 €	Année civile
Remise en peinture de la surface nettoyée (prestation en cas de besoin si le support a été dégradé par les graffiti, tags, ou affiches – surface traitée inférieure à 2 m ²)	80,00 €	Année civile
Remise en peinture de la surface nettoyée (prestation en cas de besoin si le support a été dégradé par les graffiti, tags, ou affiches – surface traitée comprise entre 2 et 5 m ²)	150,00 €	Année civile
Remise en peinture de la surface nettoyée (prestation en cas de besoin si le support a été dégradé par les graffiti, tags, ou affiches – surface traitée supérieure à 5 m ²)	300,00 €	Année civile
Prestations réalisées à partir d'une plate-forme mobile ou d'une nacelle		
A) interventions depuis une plate-forme pour des affiches, graffiti ou tags situés à une hauteur comprise entre 2 et 4 mètres		
Enlèvement d'affiche (surface inférieure à 2 m ²) – coût par affiche	40,00 €	Année civile
Enlèvement de grandes affiches (supérieure à 2 m ²) – coût par affiche entre 2 et 5 m ²	60,00 €	Année civile

Enlèvement de grandes affiches (supérieure à 2 m ²) – coût par affiche au-delà de 5 m ²	100,00 €	Année civile
Enlèvement d’affichettes, autocollants (surface inférieure à 0,3 m ²) – coût par affichette ou autocollant	30,00 €	Année civile
Enlèvement de tags ou graffiti par hydro-gommage - surface traitée inférieure à 2 m ²	80,00 €	Année civile
Enlèvement de tags ou graffiti par hydro-gommage - surface traitée comprise entre 2 et 5 m ²	100,00 €	Année civile
Enlèvement de tags ou graffiti par hydro-gommage - surface traitée supérieure à 5 m ²	200,00 €	Année civile
Enlèvement de tags ou graffiti par produits écologique et nettoyage à l’eau sous pression – surface traitée inférieure à 2 m ²	100,00 €	Année civile
Enlèvement de tags ou graffiti par produits écologique et nettoyage à l’eau sous pression – surface traitée comprise entre 2 et 5 m ²	200,00 €	Année civile
Enlèvement de tags ou graffiti par produits écologique et nettoyage à l’eau sous pression – surface traitée supérieure à 5 m ²	400,00 €	Année civile
Remise en peinture de la surface nettoyée (prestation en cas de besoin si le support a été dégradé par les graffiti, tags, ou affiches – surface traitée inférieure à 2 m ²	100,00 €	Année civile
Remise en peinture de la surface nettoyée (prestation en cas de besoin si le support a été dégradé par les graffiti, tags, ou affiches – surface traitée comprise entre 2 et 5 m ²	200,00 €	Année civile
Remise en peinture de la surface nettoyée (prestation en cas de besoin si le support a été dégradé par les graffiti, tags, ou affiches – surface traitée supérieure à 5 m ²	400,00 €	Année civile
B/ Prestations depuis une nacelle élévatrice (affiches, graffiti, ou tags situés à plus de 4 mètres de hauteur)		
Enlèvement d’affiche (surface inférieure à 2 m ²) – coût par affiche	80,00 €	Année civile
Enlèvement de grandes affiches (supérieure à 2 m ²) – coût par affiche entre 2 et 5 m ²	100,00 €	Année civile
Enlèvement de grandes affiches (supérieure à 2 m ²) – coût par affiche au-delà de 5 m ²	200,00 €	Année civile
Enlèvement d’affichettes, autocollants (surface inférieure à 0,3 m ²) – coût par affichette ou autocollant	60,00 €	Année civile
Enlèvement de tags ou graffiti par hydro-gommage - surface traitée inférieure à 2 m ²	150,00 €	Année civile
Enlèvement de tags ou graffiti par hydro-gommage - surface traitée comprise entre 2 et 5 m ²	200,00 €	Année civile
Enlèvement de tags ou graffiti par hydro-gommage - surface traitée supérieure à 5 m ²	400,00 €	Année civile
Enlèvement de tags ou graffiti par produits écologique et nettoyage à l’eau sous pression – surface traitée inférieure à 2 m ²	200,00 €	Année civile
Enlèvement de tags ou graffiti par produits écologique et nettoyage à l’eau sous pression – surface traitée comprise entre 2 et 5 m ²	400,00 €	Année civile
Enlèvement de tags ou graffiti par produits écologique et nettoyage à l’eau sous pression – surface traitée supérieure à 5 m ²	600,00 €	Année civile
Remise en peinture de la surface nettoyée (prestation en cas de besoin si le support a été dégradé par les graffiti, tags, ou affiches – surface traitée inférieure à 2 m ²	200,00 €	Année civile
Remise en peinture de la surface nettoyée (prestation en cas de besoin si le support a été dégradé par les graffiti, tags, ou affiches – surface traitée comprise entre 2 et 5 m ²	400,00 €	Année civile
Remise en peinture de la surface nettoyée (prestation en cas de besoin si le support a été dégradé par les graffiti, tags, ou affiches – surface traitée supérieure à 5 m ²	600,00 €	Année civile

DELIB20210210_FORMATIONS

Libellé	Tarif 2021	Période d'application
FORMATIONS Vie associative		
Les formations sont dispensées gratuitement par le Service Municipal des Relations avec la Vie Associative exceptée la Formation Prévention et Secours Civiques (PSC1) pour laquelle une participation pour chaque personne est demandée	30,00 €	Année civile

Libellé	Tarif 2021	Période d'application
Marchés communaux d'approvisionnement		
Droits de place		
SIGNAC, REPUBLIQUE, CARNOT, BARBUSSE (Abonnés) [tarif en € HT/ml]		
Droits de place	1,63 €	Année civile
Déchets	0,54 €	Année civile
Nettoyage	0,44 €	Année civile
Electricité	0,15 €	Année civile
Animation	0,16 €	Année civile
Total (T = 1 + 2 + 3 + 4 + 5)	2,92 €	Année civile
SIGNAC, REPUBLIQUE, CARNOT, BARBUSSE (Casuels) [tarif en € HT/ml]		
Droits de place	2,83 €	Année civile
Déchets	0,54 €	Année civile
Nettoyage	0,44 €	Année civile
Electricité	0,11 €	Année civile
Animation	0,21 €	Année civile
Total (T = 1 + 2 + 3 + 4 + 5)	4,13 €	Année civile
RUFFINS (Abonnés) [tarif en € HT/ml]		
Droits de place	1,37 €	Année civile
Déchets	0,54 €	Année civile
Nettoyage	0,44 €	Année civile
Electricité	0,15 €	Année civile
Animation	0,12 €	Année civile
Total (T = 1 + 2 + 3 + 4 + 5)	2,62 €	Année civile
FABIEN, DHUYS (Abonnés) [tarif en € HT/ml]		
Droits de place	1,37 €	Année civile
Déchets	0,54 €	Année civile
Nettoyage	0,44 €	Année civile
Electricité	0,15 €	Année civile
Animation	0,12 €	Année civile
Total (T = 1 + 2 + 3 + 4 + 5)	2,62 €	Année civile
RUFFINS, DHUYS, FABIEN (Casuels) [tarif en € HT/ml]		
Droits de place	2,35 €	Année civile
Déchets	0,54 €	Année civile
Nettoyage	0,44 €	Année civile
Electricité	0,11 €	Année civile
Animation	0,21 €	Année civile
Total (T = 1 + 2 + 3 + 4 + 5)	3,65 €	Année civile

DELIB20210210_MARCHES

CROIX DE CHAUAUX JEUDI / DIMANCHE (Abonnés) [tarif en € HT/ml]		
Droits de place	2,15 €	Année civile
Déchets	0,76 €	Année civile
Nettoyage	0,48 €	Année civile
Electricité	0,16 €	Année civile
Animation	0,12 €	Année civile
Total (T = 1 + 2 + 3 + 4 + 5)	3,67 €	Année civile
CROIX DE CHAUAUX JEUDI / DIMANCHE (Casuels) [tarif en € HT/ml]		
Droits de place (1)	3,75 €	Année civile
Déchets (2)	0,76 €	Année civile
Nettoyage (3)	0,48 €	Année civile
Electricité (4)	0,12 €	Année civile
Animation (5)	0,23 €	Année civile
Total (T = 1 + 2 + 3 + 4 + 5)	5,34 €	Année civile
CROIX DE CHAUAUX VENDREDI (Abonnés) [tarif en € HT/ml]		
Droits de place	2,80 €	Année civile
Déchets	0,76 €	Année civile
Nettoyage	0,48 €	Année civile
Electricité	0,16 €	Année civile
Animation	0,10 €	Année civile
Total (T = 1 + 2 + 3 + 4 + 5)	4,30 €	Année civile
CROIX DE CHAUAUX VENDREDI (Casuels) [tarif en € HT/ml]		
Droits de place	2,80 €	Année civile
Déchets	0,76 €	Année civile
Nettoyage	0,48 €	Année civile
Electricité	0,12 €	Année civile
Animation	0,18 €	Année civile
Total (T = 1 + 2 + 3 + 4 + 5)	4,34 €	Année civile

Libellé	Tarif 2021		Période d'application
SANTE			
Prestations dentaires dans les centres de santé municipaux			
Fournitures	Nomenclature sécurité sociale	Code CCAM	
Couronne coulée CC	OUI	HBLD038	250,00 € Année civile
Couronne dentaire dentoportée céramométallique sur une incisive, une canine ou une première prémolaire	OUI	HBLD634	490,00 € Année civile
Couronne dentaire dentoportée céramométallique sur une deuxième prémolaire	OUI	HBLD491	490,00 € Année civile
Couronne dentaire dentoportée céramocéramique	OUI	HBLD403	550,00 € Année civile
Couronne dentaire dentoportée céramométallique sur une molaire	OUI	HBLD734	490,00 € Année civile
Pose d'une couronne dentaire dentoportée en alliage précieux Avec ou sans recouvrement céramique	OUI	HBLD318	490 € + coût du métal précieux Année civile
Couronne implanto portée	OUI	HBLD418	560,00 € Année civile
Couronne zircone sur une dent autre qu'une molaire	OUI	HBLD350	440,00 € Année civile
Couronne zircone sur une molaire	OUI	HBLD073	440,00 € Année civile
Couronne autre que zircone sur une incisive, une canine ou une première prémolaire	OUI	HBLD680	490,00 € Année civile
Couronne autre que zircone sur une deuxième prémolaire ou une molaire	OUI	HBLD158	490,00 € Année civile
Bridge 3 éléments (2 piliers métal+inter métal)	OUI	HBLD033	870,00 € Année civile
Bridge 3 éléments (1 pilier céramo métal + 1 pilier métal + inter métal)	OUI	HBLD040	1 170,00 € Année civile
Bridge 3 éléments (1 pilier céramo métal + 1 pilier métal + inter céramo métal)	OUI	HBLD043	1 230,00 € Année civile
Bridge 3 éléments (2 piliers + inter ceramo métal) pour le remplacement d'une incisive	OUI	HBLD227	1 465,00 € Année civile
Bridge 3 éléments (2 piliers + inter zircone)	OUI	HBLD425	1 635,00 € Année civile
Bridge 3 éléments (2 piliers + inter en alliage précieux)	OUI	HBLD178	1635 € + coût du métal précieux Année civile
bridge cantilever 2 éléments (1 pilier + inter en céramo métal) pour une incisive permanente	OUI	HBLD088	1 000,00 € Année civile
bridge cantilever 3 éléments (2 piliers + inter en céramo métal) pour une incisive permanente ou d'une prémolaire	OUI	HBLD750	1 465,00 € Année civile
bridge cantilever 3 éléments (2 piliers + inter en métal) pour une incisive permanente ou une prémolaire	OUI	HBLD411	1 170,00 € Année civile
bridge cantilever 3 éléments (1 pilier céramo métal + 1 pilier métal + inter ceramo métal) pour une incisive permanente ou une prémolaire	OUI	HBLD321	1 230,00 € Année civile
bridge cantilever 3 éléments (2 piliers métal + inter en céramo métal) pour incisive permanente ou une prémolaire	OUI	HBLD465	1 170,00 € Année civile
bridge collé (2 piliers coronaires + inter en céramo métal) pour une incisive permanente	OUI	HBLD466	900,00 € Année civile
bridge collé (2 piliers coronaires + inter en céramo métal) pour une prémolaire ou d'une molaire permanente	OUI	HBLD414	900,00 € Année civile
bridge collé (2 piliers coronaires + inter en métal) pour une prémolaire ou d'une molaire permanente	OUI	HBLD179	700,00 € Année civile
bridge collé (2 piliers coronaires + inter en céramo métal) pour 2 incisives mandibulaires permanentes	OUI	HBLD453	1 300,00 € Année civile
bridge cantilever collé (1 pilier coronnaire + inter en céramo métal) pour une incisive permanente	OUI	HBLD093	700,00 € Année civile
Bridge 3 éléments (2 pilier + inter ceramo métal) pour le remplacement d'une incisive	OUI	HBLD785	1 465,00 € Année civile

Bridge 3 éléments (2 pilier + inter ceramo métal) pour le remplacement d'une dent autre qu'une incisive	OUI	HBDM351	1 635,00 €	Année civile	
Inlay core sous une couronne ou un pilier de bridge dentoportés sans reste à charge (RAC 0)	OUI	HBLD090	140,00 €	Année civile	
Inlay core sous une couronne ou un pilier de bridge dentoportés à "entente directe limitée" (RAC Modéré)	OUI	HBLD745	140,00 €	Année civile	
Inlay core sous une couronne ou un pilier de bridge dentoportés à "tarif libre"	OUI	HBLD245	140,00 €	Année civile	
Restauration d'une dent sur 2 faces ou plus par matériau incrusté [inlay-onlay] composite ou en alliage non précieux	OUI	HBMD351	250,00 €	Année civile	
Restauration d'une dent sur 2 faces ou plus par matériau incrusté [inlay-onlay] céramique ou en alliage précieux	OUI	HBMD460	350 € + Coût du métal précieux	Année civile	
Couronne transitoire pour couronne dentoportée sans reste à charge	OUI	HBLD490	55,00 €	Année civile	
Couronne transitoire pour couronne dentoportée à entente directe limitée	OUI	HBLD724	55,00 €	Année civile	
Couronne transitoire pour couronne dentoportée à tarif libre	OUI	HBLD486	55,00 €	Année civile	
Bridge provisoire	OUI		175,00 €	Année civile	
Attelle métallique coulée-collée de 1 à 6 dents	OUI	HBLD053	700,00 €	Année civile	
Attelle métallique coulée-collée de 7 dents ou plus	OUI	HBLD051	700,00 €	Année civile	
Pilier implantaire	OUI		130,00 €	Année civile	
Prothèse mobile					
Fournitures					
		Nomenclature sécurité sociale	Code CCAM		
Prothèse amovible sur chassis résine	1 dent	OUI	HBLD364	330,00 €	Année civile
	2 dents	OUI	HBLD364	330,00 €	Année civile
	3 dents	OUI	HBLD364	330,00 €	Année civile
	4 dents	OUI	HBLD476	420,00 €	Année civile
	5 dents	OUI	HBLD224	435,00 €	Année civile
	6 dents	OUI	HBLD371	445,00 €	Année civile
	7 dents	OUI	HBLD123	485,00 €	Année civile
	8 dents	OUI	HBLD270	490,00 €	Année civile
	9 dents	OUI	HBLD101	580,00 €	Année civile
	10 dents	OUI	HBLD138	590,00 €	Année civile
	11 dents	OUI	HBLD083	645,00 €	Année civile
	12 dents	OUI	HBLD370	655,00 €	Année civile
	13 dents	OUI	HBLD349	665,00 €	Année civile
	Complet unimaxillaire	OUI	HBLD031	730,00 €	Année civile
	Complet bimaxillaire	OUI	HBLD035	1 460,00 €	Année civile
Prothèse provisoire résine (tarif en fonction du nombre de dents)		NON		CCAM + 100 €	Année civile
Prothèse amovible supra-implantaire à plaque base résine	moins de 9 dents	OUI	HBLD132	580,00 €	Année civile
	de 9 à 13 dents	OUI	HBLD492	665,00 €	Année civile
	complète unimaxillaire	OUI	HBLD118	730,00 €	Année civile
	Complète bimaxillaire	OUI	HBLD199	1 460,00 €	Année civile
	moins de 9 dents	OUI	HBLD240	930,00 €	Année civile

DELIB20210210_SANTE

Prothèse amovible supra-implantaire à chassis métallique	de 9 à 13 dents	OUI	HBLD236	1 020,00 €	Année civile
	Complète unimaxillaire	OUI	HBLD217	1 785,00 €	Année civile
	Complète bimaxillaire	OUI	HBLD171	2 114,00 €	Année civile
Stellite	1 dent	OUI	HBLD131	855,00 €	Année civile
	2 dents	OUI	HBLD131	855,00 €	Année civile
	3 dents	OUI	HBLD131	855,00 €	Année civile
	4 dents	OUI	HBLD332	865,00 €	Année civile
	5 dents	OUI	HBLD452	875,00 €	Année civile
	6 dents	OUI	HBLD474	890,00 €	Année civile
	7 dents	OUI	HBLD075	900,00 €	Année civile
	8 dents	OUI	HBLD470	910,00 €	Année civile
	9 dents	OUI	HBLD435	930,00 €	Année civile
	10 dents	OUI	HBLD079	960,00 €	Année civile
	11 dents	OUI	HBLD203	990,00 €	Année civile
	12 dents	OUI	HBLD112	1 000,00 €	Année civile
	13 dents	OUI	HBLD308	1 020,00 €	Année civile
	14 dents	OUI	HBLD047	1 040,00 €	Année civile
Dent massive		NON		110,00 €	Année civile
Dent contre plaque		NON		110,00 €	Année civile
Ajout de dents contreplaquées sur prothèse résine	Supplément pour pose d'une dent contreplaquée sur une prothèse amovible à plaque base résine	OUI	YYYY176	60,00 €	Année civile
	Supplément pour pose de 2 dents contreplaquées sur une prothèse amovible à plaque base résine	OUI	YYYY275	100,00 €	Année civile
	Supplément pour pose de 3 dents contreplaquées sur une prothèse amovible à plaque base résine	OUI	YYYY246	142,80 €	Année civile
	Supplément pour pose de 4 dents contreplaquées sur une prothèse amovible à plaque base résine	OUI	YYYY478	140,00 €	Année civile
	Supplément pour pose de 5 dents contreplaquées sur une prothèse amovible à plaque base résine	OUI	YYYY426	193,80 €	Année civile
	Supplément pour pose de 6 dents contreplaquées sur une prothèse amovible à plaque base résine	OUI	YYYY389	210,00 €	Année civile
	Supplément pour pose d'une dent contreplaquée ou massive à une prothèse amovible sur châssis métallique	OUI	YYYY159	100,00 €	Année civile
	Supplément pour pose de 2 dents contreplaquées ou massives à une prothèse amovible sur châssis métallique	OUI	YYYY329	200,00 €	Année civile
	Supplément pour pose de 3 dents contreplaquées ou massives à une prothèse amovible sur châssis métallique	OUI	YYYY258	300,00 €	Année civile
	Supplément pour pose de 4 dents contreplaquées ou massives à une prothèse amovible sur châssis métallique	OUI	YYYY259	392,00 €	Année civile
	Supplément pour pose de 5 dents contreplaquées ou massives à une prothèse amovible sur châssis métallique	OUI	YYYY440	470,00 €	Année civile

DELIB20210210_SANTE

Ajout de dents contreplaquées ou massives sur prothèse métallique	Supplément pour pose de 6 dents contreplaquées ou massives à une prothèse amovible sur châssis métallique	OUI	YYYY447	540,00 €	Année civile
	Supplément pour pose de 7 dents contreplaquées ou massives à une prothèse amovible sur châssis métallique	OUI	YYYY142	635,00 €	Année civile
	Supplément pour pose de 8 dents contreplaquées ou massives à une prothèse amovible sur châssis métallique	OUI	YYYY158	702,00 €	Année civile
	Supplément pour pose de 9 dents contreplaquées ou massives à une prothèse amovible sur châssis métallique	OUI	YYYY476	750,00 €	Année civile
	Supplément pour pose de 10 dents contreplaquées ou massives à une prothèse amovible sur châssis métallique	OUI	YYYY079	810,00 €	Année civile
	Supplément pour pose de 11 dents contreplaquées ou massives à une prothèse amovible sur châssis métallique	OUI	YYYY184	900,00 €	Année civile
	Supplément pour pose de 12 dents contreplaquées ou massives à une prothèse amovible sur châssis métallique	OUI	YYYY284	500,00 €	Année civile
	Supplément pour pose de 13 dents contreplaquées ou massives à une prothèse amovible sur châssis métallique	OUI	YYYY236	840,00 €	Année civile
	Supplément pour pose de 14 dents contreplaquées ou massives à une prothèse amovible sur châssis métallique	OUI	YYYY353	715,00 €	Année civile
Réparations	réparation prothèse métal (fracture)	OUI	HBMD008	150,00 €	Année civile
	réparation prothèse résine	OUI	HBMD020	75,00 €	Année civile
	adjonction 1 élément (dent ou crochet)	OUI	HBMD017	75,00 €	Année civile
	adjonction 2 éléments (dent ou crochet)	OUI	HBMD114	110,00 €	Année civile
	adjonction 3 éléments (dent ou crochet)	OUI	HBMD322	145,00 €	Année civile
	adjonction 4 éléments (dent ou crochet)	OUI	HBMD404	180,00 €	Année civile
	adjonction 5 éléments (dent ou crochet)	OUI	HBMD245	220,00 €	Année civile
	adjonction 6 éléments (dent ou crochet)	OUI	HBMD198	255,00 €	Année civile
	adjonction 7 éléments (dent ou crochet)	OUI	HBMD373	290,00 €	Année civile
	adjonction 8 éléments (dent ou crochet)	OUI	HBMD228	325,00 €	Année civile
	adjonction 9 élément (dent ou crochet)	OUI	HBMD286	360,00 €	Année civile
	adjonction 10 éléments (dent ou crochet)	OUI	HBMD329	395,00 €	Année civile
	adjonction 1 élément sur prothese métal (dent ou crochet)	OUI	HBMD249	100,00 €	Année civile
	adjonction 2 éléments sur prothese métal(dent ou crochet)	OUI	HBMD292	150,00 €	Année civile
	adjonction 3 éléments sur prothese métal(dent ou crochet)	OUI	HBMD188	190,00 €	Année civile
adjonction 4 éléments sur prothese métal(dent ou crochet)	OUI	HBMD432	230,00 €	Année civile	
Chape supra radiculaire (plateau de richmond)	OUI	HBLD015	130,00 €	Année civile	
Attachement par élément	NON		300,00 €	Année civile	
Fraisage couronne	NON		30,00 €	Année civile	
Rebasage laboratoire	NON	HBMD004 ou 007 (pac ou pap)	150,00 €	Année civile	
Rebasage au fauteuil	NON	HBMD004 ou 007 (pac ou pap)	75,00 €	Année civile	
Nettoyage laboratoire	NON		50,00 €	Année civile	

DELIB20210210_SANTE

Autres – fourniture et pose attachement	NON		300,00 €	Année civile
Parodontologie				
Réévaluation-sondage parodontal	NON	HBQD001	50,00 €	Année civile
Allongement couronne clinique	NON	HBAA338	125,00 €	Année civile
Lambeau d'accès	NON	HBJA003	200,00 €	Année civile
Chirurgie muco-gingivale	OUI sous conditions	HBMA001	200,00 €	Année civile
Débridement sous-gingival sur un sextant	NON	HBGB006	50,00 €	Année civile
Maintenance parodontale	NON		50,00 €	Année civile
Supplément plaque palatine GEC	NON		70,00 €	Année civile
Pédontotie				
Coiffe pédo sur dent de lait	NON		50,00 €	Année civile
Coiffe pédo sur dent définitive	NON		50,00 €	Année civile
Mainteneur d'espace	NON		90,00 €	Année civile
Orthodontie enfant				
Traitement semestriel enfant	OUI	TO90	600,00 €	Année civile
Brackets esthétiques (forfait semestriel)	NON		200,00 €	Année civile
Contention orthodontique perdue	NON		100,00 €	Année civile
Contention orthodontique 1ère année	OUI	TO75	311,25 €	Année civile
Contention orthodontique 2ème année	OUI	TO50	207,50 €	Année civile
Réparation plaque ou crochet	NON		55,00 €	Année civile
Remplacement bague ou bracket	NON		16,00 €	Année civile
Orthodontie adulte				
traitement semestriel adulte	NON		700,00 €	Année civile
set up	NON		75,00 €	Année civile
contention	NON		200,00 €	Année civile
Autres				
Rescellement d'une ou deux couronnes	NON	HBMD016	30,00 €	Année civile
Rescellement de trois couronnes ou plus	NON	HBMD009	50,00 €	Année civile
Dépose inlay core	NON	HBGD005	60,00 €	Année civile
Dépose couronne monobloc	OUI	HBGD011	80,00 €	Année civile
Dépose d'une couronne	OUI	HBGD027	60,00 €	Année civile
Eclaircissement dentaire	NON	HBMD001	75,00 €	Année civile
Eclaircissement dentaire externe (par arcade)	NON	HBMD005	150,00 €	Année civile
Wax-up (par dent)	NON		15,00 €	Année civile
Protège-dents	NON	LBLD007	335,00 €	Année civile
Appareillage en propulsion mandibulaire	OUI	LBLD017	280,00 €	Année civile
Nettoyage prothèse au laboratoire	NON		50,00 €	Année civile
Soins sous MEOPA	NON		30,00 €	Année civile



DELIB20210210_SANTE

Consultation diététique				Gratuit	Année civile
-------------------------	--	--	--	---------	--------------

DELIB20210210_HEBERGEMENT

Libellé	Tarif 2021	Période d'application
Service Communal d'Hygiène et de Santé		
Dispositif municipal d'Hébergement « DMH »		
Nuitée facturée pour un(des) propriétaire(s) réalisant les travaux demandés	65,00 €	Année civile
Nuitée facturée pour des travaux réalisés en substitution du(des) propriétaire(s)	75,00 €	Année civile

Libellé		Tarif 2021	Période d'application	
Salles et espaces mis à disposition du public				
Salles municipales				
Salle des fêtes de l'hôtel de Ville				
Salle des fêtes de l'hôtel de Ville (tarif à la journée)				
Semaine	Associations ou particuliers montreuillois	nue	1 225,00 €	Année civile
		avec fauteuil	917,00 €	Année civile
		électricien	210,00 €	Année civile
		agents d'entretien	167,00 €	Année civile
		matériel	414,00 €	Année civile
		caution	500,00 €	Année civile
	Entreprises / comités d'entreprises montreuillois	nue	1 645,00 €	Année civile
		avec fauteuil	1 558,00 €	Année civile
		électricien	210,00 €	Année civile
		agents d'entretien	167,00 €	Année civile
		matériel	414,00 €	Année civile
		caution	500,00 €	Année civile
	Extérieur à la ville	nue	3 368,00 €	Année civile
		avec fauteuil	2 351,00 €	Année civile
		électricien	210,00 €	Année civile
		agents d'entretien	167,00 €	Année civile
		matériel	414,00 €	Année civile
		caution	500,00 €	Année civile
Samedis, dimanche et jours fériés	Associations ou particuliers montreuillois	nue	1 705,00 €	Année civile
		avec fauteuil	1 225,00 €	Année civile
		électricien	210,00 €	Année civile
		agents d'entretien	167,00 €	Année civile
		matériel	414,00 €	Année civile
		caution	500,00 €	Année civile
	Entreprises / comités d'entreprises montreuillois	nue	2 184,00 €	Année civile
		avec fauteuil	1 561,00 €	Année civile
		électricien	210,00 €	Année civile
		agent d'entretien	167,00 €	Année civile
		matériel	414,00 €	Année civile
		caution	500,00 €	Année civile

DELIB20210210_SALLES

Extérieur à la ville	nue	4 160,00 €	Année civile
	avec fauteuil	2 911,00 €	Année civile
	électricien	210,00 €	Année civile
	agents d'entretien	167,00 €	Année civile
	matériel	414,00 €	Année civile
	caution	500,00 €	Année civile
Bar de la salle des fêtes (tarif à la journée)			
Associations ou particuliers montreuillois	avec matériel	330,00 €	Année civile
	sans matériel	271,00 €	Année civile
	agent d'entretien	167,00 €	Année civile
	matériel	65,00 €	Année civile
	caution	500,00 €	Année civile
Entreprises / comités d'entreprises montreuillois	avec matériel	354,00 €	Année civile
	sans matériel	288,00 €	Année civile
	agent d'entretien	167,00 €	Année civile
	matériel	65,00 €	Année civile
	caution	500,00 €	Année civile
Extérieur à la ville	avec matériel	457,00 €	Année civile
	sans matériel	373,00 €	Année civile
	agent d'entretien	167,00 €	Année civile
	matériel	65,00 €	Année civile
	caution	500,00 €	Année civile
Equipements gérés par la SMRVA, mis a disposition dans le cadre d'évènements festifs et/ou familiaux			
Salles de moins de 50 personnes			
Associations ou particuliers montreuillois	Location	210,00 €	Année civile
	Caution	500,00 €	Année civile
Entreprises / comités d'entreprises montreuillois	Location	221,00 €	Année civile
	Caution	500,00 €	Année civile
Extérieur à la ville	Location	331,00 €	Année civile
	Caution	500,00 €	Année civile
Salles entre 50 et 80 personnes			
Associations ou particuliers montreuillois	Location	248,00 €	Année civile
	Caution	500,00 €	Année civile
Entreprises / comités d'entreprises montreuillois	Location	261,00 €	Année civile
	Caution	500,00 €	Année civile
Extérieur à la ville	Location	373,00 €	Année civile
	Caution	500,00 €	Année civile

DELIB20210210_SALLES

*Demi tarif pour le mariage d'un agent communal.
 Le montant de la caution de 500 € sera retenue en cas de non respect de la convention (horaires, nuisances sonores, dégâts matériels, etc.)
 Pour les syndicats de copropriétés montreuilloises, la location d'une salle de réunion est de 175 €
 Les associations montreuilloises peuvent solliciter une fois par an la gratuité d'une de ces salles pour un évènement festif concourant à la réalisation de leur objet social, dans la limite des disponibilités des équipements.*

Perte de clés : remplacement			
clé simple	Caution	15,00 €	Année civile
clé sécurité	Caution	45,00 €	Année civile
contacter + programmation	Caution	21,00 €	Année civile
carte d'accès	Caution	50,00 €	Année civile
Autres espaces			
Location d'espace du Théâtre Berthelot			
Montreuillois	Location du Théâtre Berthelot (foyer + salle de spectacle) tarif horaire pour une durée minimale de 4h	100,00 €	Année civile
Non Montreuillois	Location du Théâtre Berthelot (foyer + salle de spectacle) tarif horaire pour une durée minimale de 4h	150,00 €	Année civile
Montreuillois	Location du Théâtre Berthelot (foyer seul) tarif horaire pour une durée minimale de 2h	30,00 €	Année civile
Non Montreuillois	Location du Théâtre Berthelot (foyer seul) tarif horaire pour une durée minimale de 2h	50,00 €	Année civile
Location espaces centre d'art Tignous (ex – 116)			
Pour une fête d'anniversaire au 116 (12 enfants)		250,00 €	Année civile
Montreuillois	Salle d'exposition (par heure)	150,00 €	Année civile
	Laboratoire	40,00 €	Année civile
	Salle de résidence (par heure)	65,00 €	Année civile
	Suppléments par heure entre 18h et 22h	20,00 €	Année civile
	Frais généraux pour chaque location	20,00 €	Année civile
Non Montreuillois	Salle d'exposition (par heure)	200,00 €	Année civile
	Laboratoire	50,00 €	Année civile
	Salle de résidence (par heure)	75,00 €	Année civile
	Suppléments par heure entre 18h et 22h	30,00 €	Année civile
	Frais généraux pour chaque location	20,00 €	Année civile

*Ces redevances forfaitaires comprennent la mise à disposition des espaces, un personnel d'accueil à 20€ de l'heure pendant toute la durée de la location, un forfait global par location pour les fluides, l'entretien, la maintenance et la gestion administrative
 Ces redevances forfaitaires ne comprennent pas le matériel technique, le personnel technique, le mobilier et l'assurance*

Libellé	Tarif 2021	Période d'application
SEJOURS – SORTIES – AUTRES ACTIVITES		
Séjours		
- Les tarifs minimums des séjours de vacances du service municipal de la jeunesse et des séjours de vacances du service enfance s'appliquent aux redevables dont le quotient familial est inférieur au égal à 255. - Les tarifs intermédiaires des séjours de vacances du service municipal de la jeunesse et des séjours de vacances du service enfance s'appliquent aux redevables dont le quotient familial s'élève à 800. - Les tarifs maximums des séjours de vacances du service municipal de la jeunesse et des séjours de vacances du service enfance s'appliquent aux redevables dont le quotient familial est supérieur à 1 350. Le quotient familial appliqué est le QF Ville		
1) Séjours de vacances du service municipal de la jeunesse SMJ		
Séjours Sampzon SMJ		
Tarif mini.	3,97 €	Année civile
Formule tarifaire – QF compris entre QF plancher et QF intermédiaire	$93,44 / 10\ 000 \times (QF - 255)^{1,152} + 3,97$	Année civile
Tarif interm.	17,24 €	Année civile
Formule tarifaire - QF compris entre QF intermédiaire et QF plafond	$82,695 / 10\ 000 \times (QF - 800)^{0,862} + 17,24$	Année civile
Tarif max.	19,15 €	Année civile
Autres Séjours SMJ		
Tarif mini.	10,66 €	Année civile
Formule tarifaire – QF compris entre QF plancher et QF intermédiaire	$153,574 / 10\ 000 \times (QF - 255)^{1,152} + 10,66$	Année civile
Tarif interm.	32,47 €	Année civile
Formule tarifaire - QF compris entre QF intermédiaire et QF plafond	$156,298 / 10\ 000 \times (QF - 800)^{0,862} + 32,47$	Année civile
Tarif max.	36,08 €	Année civile
2) Séjours jeunesse préparés avec les jeunes – participation		
<i>Rappel du principe de ces séjours : Il s'agit des séjours organisés par les équipes jeunesse avec les jeunes adhérents des structures. Le séjour doit s'inscrire dans le prolongement du projet éducatif de chaque équipe : l'aboutissement d'un travail d'accompagnement du jeune au quotidien ou encore d'une action menée avec un groupe de jeunes tout au long de l'année. Aussi, le contenu pédagogique et la préparation du voyage priment sur la destination elle-même.</i>		

<p>Soit C = coût par jour et pour un jeune incluant : H : Hébergement A : Alimentation T : Transport V : Activités P : Participants J : Nombre de jours</p> <p>$C = J (H+A+T+V) / \text{Nb de jeunes}$</p> <p>Soit K, la participation demandée aux jeunes. Celle-ci doit être à hauteur de 15 % du coût global par jeune. Exemple : un séjour donc le coût global s'élève à 2500 € pour 7 jeunes 1 encadrant : $C = 2500 / 8 = 312,5 \text{ €}$ La participation demandée par jeune pour le séjour : $K = 312,5 \times 15 \% = 46,9 \text{ €}$</p> <p>Pour le transport, le mode de calcul est fixé à 30 cents/km Alimentation : 8€ par jour et par personne (estimation)</p>		Année civile
3) Séjours de vacances du service enfance		
Séjours Mouroux et Champs-sur-Marne Enfance		
Tarif mini.	3,97 €	Année civile
Formule tarifaire – QF compris entre QF plancher et QF intermédiaire	$93,44 / 10\ 000 \times (QF - 255)^{1,152} + 3,97$	Année civile
Tarif interm.	17,24 €	Année civile
Formule tarifaire - QF compris entre QF intermédiaire et QF plafond	$82,695 / 10\ 000 \times (QF - 800)^{0,862} + 17,24$	Année civile
Tarif max.	19,15 €	Année civile
Autres Séjours Enfance		
Tarif mini.	6,15 €	Année civile
Formule tarifaire – QF compris entre QF plancher et QF intermédiaire	$179,416 / 10\ 000 \times (QF - 255)^{1,152} + 6,15$	Année civile
Tarif interm.	31,63 €	Année civile
Formule tarifaire - QF compris entre QF intermédiaire et QF plafond	$152,402 / 10\ 000 \times (QF - 800)^{0,862} + 31,63$	Année civile
Tarif max.	35,15 €	Année civile
4) Classes de neige		
Tarif mini.	79,03 €	Année civile
Formule tarifaire – QF compris entre QF plancher et QF intermédiaire	$2\ 314,317 / 10\ 000 \times (QF - 255)^{1,152} + 79,03$	Année civile
Tarif interm.	407,70 €	Année civile
Formule tarifaire - QF compris entre QF intermédiaire et QF plafond	$1\ 961,738 / 10\ 000 \times (QF - 800)^{0,862} + 407,70$	Année civile
Tarif max.	453,01 €	Année civile
5) Locations et prestations liées à l'accueil dans le centre de montagne de la ville de Montreuil au Collet d'Allevard		

*Dans le cadre de l'accueil de groupes extérieurs (hors classe de neige et séjours de vacances), en fonction de la délibération de la Communauté de Comm
 Caution : Dans le cadre d'accueil de groupe extérieurs en "formules 5 et 6 ", nous demanderons 1/3 du montant total du devis à régler 30 jours avant la dat
 La réservation sera confirmée à partir de la réception de cette caution ainsi que du devis signé et approuvé.*

1) Formule pension complète par jour et par personne pour les classes transplantées (écoles, collèges, lycées) – arrivée 17h départ à 14h			
Saison pleine (du 01/12 au 30/04)	Groupes Montreuillois Adultes	32,00 €	Année civile
	Groupes Montreuillois Enfants (3 à 17 ans)	28,00 €	Année civile
	Groupes Non Montreuillois Adultes	37,00 €	Année civile
	Groupes Non Montreuillois Enfants (3 à 17 ans)	33,00 €	Année civile
Saison creuse (du 01/05 au 30/11)	Groupes Montreuillois Adultes	30,00 €	Année civile
	Groupes Montreuillois Enfants (3 à 17 ans)	26,00 €	Année civile
	Groupes Non Montreuillois Adultes	34,00 €	Année civile
	Groupes Non Montreuillois Enfants (3 à 17 ans)	30,00 €	Année civile
<i>Une gratuité par tranche de 10 personnes</i>			
2) Formule pension complète par jour et par personne pour les groupes + de 10 personnes – arrivée 17h départ à 14h			
Saison pleine (du 01/12 au 30/04)	Groupes Montreuillois + COS et CCAS (à partir de 13 ans)	34,00 €	Année civile
	Groupes Montreuillois Enfants de 3 à 12 ans	28,00 €	Année civile
	Groupes Non Montreuillois (à partir de 13 ans)	46,00 €	Année civile
	Groupes Non Montreuillois Enfants de 3 à 12 ans	33,00 €	Année civile
	Moins de 3 ans	Gratuit	Année civile
Saison creuse (du 01/05 au 30/11)	Groupes Montreuillois + COS et CCAS (à partir de 13 ans)	32,00 €	Année civile
	Groupes Montreuillois Enfants de 3 à 12 ans	26,00 €	Année civile
	Groupes Non Montreuillois (à partir de 13 ans)	36,00 €	Année civile
	Groupes Non Montreuillois Enfants de 3 à 17 ans	30,00 €	Année civile
	Moins de 3 ans	Gratuit	Année civile
<i>Une gratuité par tranche de 10 personnes</i>			
3) Formule pension complète par jour et par personne pour les groupes de moins de 10 personnes – arrivée 17h départ à 14h			
Saison pleine (du 01/12 au 30/04)	Montreuillois Adultes (à partir de 13 ans)	50,00 €	Année civile
	Montreuillois Enfants de 3 à 12 ans	28,00 €	Année civile
	Non Montreuillois Adultes (à partir de 13 ans)	54,00 €	Année civile
	Non Montreuillois Enfants de 3 à 12 ans	33,00 €	Année civile
	Moins de 3 ans	Gratuit	Année civile
Saison creuse (du 01/05 au 30/11)	Montreuillois Adultes (à partir de 13 ans)	40,00 €	Année civile
	Montreuillois Enfants de 3 à 12 ans	26,00 €	Année civile
	Non Montreuillois Adultes (à partir de 13 ans)	44,00 €	Année civile
	Non Montreuillois Enfants de 3 à 12 ans	30,00 €	Année civile
	Moins de 3 ans	Gratuit	Année civile
4) Formule location de salle de 13h au lendemain 14h			
	Groupe de 1 à 20 personnes	220,00 €	Année civile

DELIB20210210_SEJOURS-SORTIES-ACTIVITES

Saison pleine (du 01/12 au 30/04)	Groupe de 21 à 50 personnes	325,00 €	Année civile
	Groupe de 51 à 90 personnes	440,00 €	Année civile
	Groupe de 91 à 150 personnes	550,00 €	Année civile
	Utilisation sono	100,00 €	Année civile
	Nettoyage de la salle	300,00 €	Année civile
	Caution	300,00 €	Année civile
Saison creuse (du 01/05 au 30/11)	Groupe de 1 à 20 personnes	120,00 €	Année civile
	Groupe de 21 à 50 personnes	225,00 €	Année civile
	Groupe de 51 à 90 personnes	340,00 €	Année civile
	Groupe de 91 à 150 personnes	450,00 €	Année civile
	Utilisation sono	100,00 €	Année civile
	Nettoyage de la salle	300,00 €	Année civile
	Caution	300,00 €	Année civile
5) Gestion libre avec cuisine : Prix par chambre de 5 personnes par nuit – formule sans repas ni petit déjeuner			
<i>Tarif applicable à partir de 4 chambres louées</i>			
Saison pleine (du 01/12 au 30/04)	Montreuillois	60,00 €	Année civile
	Non Montreuillois	70,00 €	Année civile
	Association	65,00 €	Année civile
Saison creuse (du 01/05 au 30/11)	Montreuillois	40,00 €	Année civile
	Non Montreuillois	50,00 €	Année civile
	Association	45,00 €	Année civile
6) Gestion libre sans cuisine : Prix par chambre de 5 personnes par nuit – formule sans repas ni petit déjeuner			
<i>Tarif applicable à partir de 4 chambres louées</i>			
Saison pleine (du 01/12 au 30/04)	Montreuillois	35,00 €	Année civile
	Non Montreuillois	40,00 €	Année civile
	Association	38,00 €	Année civile
Saison creuse (du 01/05 au 30/11)	Montreuillois	32,00 €	Année civile
	Non Montreuillois	37,00 €	Année civile
	Association	34,00 €	Année civile
7) Prestations supplémentaires par jour et par personne, à partir de 4 nuits – en fonction des disponibilités et de l'occupation du centre			
Location de ski alpins + bâtons + chaussures (uniquement en saison pleine du 01/12 au 30/04, disponibilité en fonction des tailles et gratuit pour les montreuillois).		10,00 €	Année civile
Location d'un kit de randonnées (chaussure, sac, gourde)		8,00 €	Année civile
Repas exceptionnel festif jour de l'an adulte et adolescents (+13 ans)		46,00 €	Année civile
Supplément repas selon la disponibilité du centre		13,00 €	Année civile
Supplément goûter et repas du soir le jour du départ (réservé aux groupes de +10 personnes et scolaires) selon disponibilité du centre		14,50 €	Année civile
6) Locations et prestations liées à l'accueil dans le centre de vacances St Bris			

DELIB20210210_SEJOURS-SORTIES-ACTIVITES

1) Formule location de salle de réception de 13h au lendemain 14h			
Groupe de 1 à 20 personnes		220,00 €	Année civile
Groupe de 21 à 50 personnes		325,00 €	Année civile
Groupe de 51 à 90 personnes		450,00 €	Année civile
Groupe de 91 à 150 personnes		550,00 €	Année civile
Caution pour la salle		300,00 €	Année civile
2) Formule nuit par jour et par personne pour les classes transplantées (écoles, collèges, lycées) – arrivée 15h départ à 13h			
Montreuillois		5,00 €	Année civile
Non Montreuillois		10,00 €	Année civile
<i>Une gratuité par tranche de 10 personnes</i>			
3) Formule nuit par jour – arrivée 15h départ à 13h			
CCAS et COS montreuil		11,00 €	Année civile
Montreuillois		12,00 €	Année civile
Non Montreuillois		15,00 €	Année civile
Groupe (+ 10 personnes) prix personne		12,00 €	Année civile
Moins de 3 ans		Gratuit	Année civile
Location drap lit et matelas (unité)		1,00 €	Année civile
La salle de réception est mise à disposition sans frais supplémentaire à partir de 45 couchages. Dans le cas contraire la formule de location de la salle s'applique.			
Sorties & Activités			
Participation des familles pour les sorties familiales			
Avec transport et sans repas	Adulte	5,00 €	Année civile
	Enfant de plus de 3 ans	3,00 €	Année civile
	Enfant de moins de 3 ans	Gratuit	Année civile
Sans transport et avec repas	Adulte	5,00 €	Année civile
	Enfant de plus de 3 ans	3,00 €	Année civile
	Enfant de moins de 3 ans	Gratuit	Année civile
Avec transport et avec repas	Adulte	10,00 €	Année civile
	Enfant de plus de 3 ans	6,00 €	Année civile
	Enfant de moins de 3 ans	Gratuit	Année civile
Participation financière des usagers pour les sorties au service jeunesse			
Activité dont le coût n'excède pas 5€		1,00 €	Année civile
Activité dont le coût est compris entre 5,01 et 8€		2,00 €	Année civile
Activité dont le coût est compris entre 8,01 et 11€		3,00 €	Année civile
Activité dont le coût est compris entre 11,01 et 14€		4,00 €	Année civile
Activité dont le coût est compris entre 14,01 et 17€		5,00 €	Année civile
Activité dont le coût est compris entre 17,01€ et 20€		6,00 €	Année civile
Activité dont le coût est compris 20,01 et 25€		7,00 €	Année civile

Activité dont le coût est compris 25,01 et 30€	8,00 €	Année civile
Activité dont le coût est compris entre 30,01 et 40€	10,00 €	Année civile
Activité dont le coût est supérieur à 40€	12,00 €	Année civile
Tarifs des actions récurrentes		
Temps convivial : barbecue, repas	2,00 €	Année civile
Cinéma au Méliès	1,00 €	Année civile
Sortie la journée à plus de 100 km	3,00 €	Année civile
Evènementiel : festival des cultures urbaines	3,00 €	Année civile
Spectacle tremplin local d'artistes (ex : soirée du rire)	5,00 €	Année civile
Séance d'initiation une discipline sportive (tennis, roller...)	1,00 €	Année civile
Stage d'initiation (sportif, culturel)	3,00 €	Année civile
Tournois sportif	1€ par jeune	Année civile
Ateliers (culturel et sportif) à l'année	un forfait de 10€	Année civile
Tarifs des actions récurrentes		
Forfait annuel pour chaque inscrit dans les structures du service municipal de la jeunesse	1,00 €	Année civile
Café la Pêche		
Concerts		
Concert catégorie A		
plein tarif	20,00 €	Année civile
tarif réduit*	15,00 €	Année civile
adhérent	10,00 €	Année civile
Concert catégorie B		
plein tarif	14,00 €	Année civile
tarif réduit*	11,00 €	Année civile
adhérent	8,00 €	Année civile
Concert catégorie C		
plein tarif	10,00 €	Année civile
tarif réduit*	8,00 €	Année civile
adhérent	6,00 €	Année civile
Concert catégorie D		
plein tarif	6,00 €	Année civile
tarif réduit*	4,00 €	Année civile
adhérent	3,00 €	Année civile
Carte adhésion annuelle		
Montreuillois	10,00 €	Année civile
Non Montreuillois	20,00 €	Année civile
jeunes diplômés, membres du Forum des jeunes montreuillois ou du Comité des usagers du Café la Pêche	Gratuit	Année civile

** Sur présentation d'un justificatif : montreuillois, moins de 25 ans, étudiants, allocataires chômage ou RSA, et personnes en situation de handicap
 Gratuité : moins de 5 ans et accompagnateur de personne en situation de handicap*

Bar / restauration			
Boisson chaude (thé, café, chocolat)		1,00 €	Année civile
Boisson froide 33cl sans alcool		1,00 €	Année civile
Sandwich club, salade		2,00 €	Année civile
Croque-monsieur, hot-dog, pannini		2,50 €	Année civile
Barres chocolatées, desserts		1,00 €	Année civile
Chips		1,00 €	Année civile
Formule A (sandwich ou salade + boisson + dessert)		3,00 €	Année civile
Formule B (sandwich chaud + boisson + dessert)		5,00 €	Année civile
Ateliers / stages / master-classe			
Atelier d'improvisation		0,00 €	Année civile
Atelier impro & groove et workshop à l'unité		10,00 €	Année civile
Cycle impro & groove Trimestriel (6 séances)		60,00 €	Année civile
Cycle impro & groove annuel (18 séances)		160,00 €	Année civile
Master-class à l'unité		15,00 €	Année civile
Stages/ateliers d'initiation (instrument, MAO, vidéo...)		3€ / jour*	Année civile
* Au delà de 5 jours : tarif forfaitaire 20 €		20,00 €	Année civile
Studio de répétition			
1 heure	Groupe montreuillois	10,00 €	Année civile
	Groupe montreuillois	15,00 €	Année civile
	Musicien seul	5,00 €	Année civile
30 heures	Groupe montreuillois	240,00 €	Année civile
	Groupe montreuillois	390,00 €	Année civile
	Musicien seul	90,00 €	Année civile

DELIB20210210_SENIORS

Libellé	Tarif 2021	Période d'application
SENIORS		
Pass'Senior		
<i>Tarifs spécifiques appliqués aux titulaires du Pass'Sénior dans certains équipements municipaux</i>		
Une entrée gratuite permanente au Musée de l'Histoire vivante	Gratuit	Année civile
Une séance gratuite de badminton et une séance gratuite de tennis au complexe sportif Arthur Ashe	Gratuit	Année civile
Une place gratuite pour une place achetée au tarif de 8 € pour une entrée au Théâtre de la Noue équipement municipal géré par la Compagnie Ligne 9 Théâtre. (L'offre ne s'appliquera pas pour les habitants du quartier de la Noue qui bénéficient déjà du tarif réduit).	Gratuit	Année civile
Une place gratuite pour une sortie à la Maison de quartier Lounès Matoub (dans la limite des places disponibles et sur réservation).	Gratuit	Année civile
Une place gratuite pour une sortie à la Maison de quartier Espéranto.	Gratuit	Année civile
Une adhésion gratuite au Comité senior qui permet l'accès aux temps conviviaux des jeudi après midi à la Maison de quartier du Grand Air.	Gratuit	Année civile
Jusqu'à 3 séances gratuites de découverte dans l'un des « ateliers de gymnastique » de la programmation de la Maison des pratiques amateurs (Théâtre des Roches)	Gratuit	Année civile
Atelier PRIF organisé par le Pole de coordination gérontologique		
Tarif par usager participant à un atelier PRIF de moins de 6 séances organisé par le Pole de coordination gérontologique en partenariat avec la Prévention Retraite Ile-de-France (PRIF)	Gratuit	Année civile
Tarif par usager participant à un atelier PRIF de 6 séances ou plus organisé par le Pole de coordination gérontologique en partenariat avec la Prévention Retraite Ile-de-France (PRIF)	Gratuit	Année civile

DELIB20210210_STATIONNEMENT

Libellé	Tarif 2021	Période d'application
Stationnement		
Stationnement payant sur voirie		
Stationnement payant sur voirie – Carte prépayée pour intervenants à domicile		
<p>Pour faciliter l'exercice des « intervenants à domicile » (artisans, professionnels de la santé et du secteur social), la Ville de Montreuil propose la souscription d'une carte de stationnement d'un montant forfaitaire. Cette carte « intervenant à domicile », apposée sur le pare-brise de façon visible et lisible, permet sans avoir à acquitter la redevance correspondante à l'horodateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> En zone rouge, accompagnée d'un disque de stationnement agréé, le stationnement de 2 heures consécutives ; En zone verte, le stationnement de 9h à 19h. <p>Justificatifs : carte est à retirer sur présentation d'un extrait Kbis et de la carte grise du véhicule</p>		
Mois	26,00 €	Année civile
Trimestre	72,00 €	Année civile
Semestre	132,00 €	Année civile
Année	240,00 €	Année civile
Stationnement payant sur voirie – Zone rouge		
<p>Amplitude horaire : 9h-19h Zone ouverte au stationnement résident : non Jours payants : L au S sauf jours fériés ; 12 mois/an Durée maxi : 2h PMR : 12h de gratuité pour les PMR titulaires d'une carte réglementaire et du macaron PMR de la ville apposés sur le pare-brise</p> <p>En cohérence avec la politique de mobilité de la collectivité, la durée maximale de stationnement recommandée est de 2 heures. Au-delà, le stationnement n'est pas souhaitable mais reste autorisé jusqu'à une durée totale de 3 heures. Dans ce cas, la première ½ h supplémentaire est au prix de 10 € et la suivante à 16 €. Soit 30 € pour 3 heures.</p>		
Paiement immédiat – 15 min	0,50 €	Année civile
Paiement immédiat – 30 min	1,00 €	Année civile
Paiement immédiat – 45 min	1,50 €	Année civile
Paiement immédiat – 1h00	2,00 €	Année civile
Paiement immédiat – 1h15	2,50 €	Année civile
Paiement immédiat – 1h30	3,00 €	Année civile
Paiement immédiat – 1h45	3,50 €	Année civile
Paiement immédiat – 2h00	4,00 €	Année civile
Paiement immédiat – 2h30	14,00 €	Année civile
Paiement immédiat – 3h00	30,00 €	Année civile
Forfait post-stationnement	30,00 €	Année civile
Stationnement payant sur voirie – Zone verte		

DELIB20210210_STATIONNEMENT

Amplitude horaire :	9h-19h		
Zone ouverte au stationnement résident :	oui		
Jours payants :	L au V sauf jours fériés ; 11 mois/an (gratuit mois d'Août)		
PMR :	24h de gratuité pour les PMR titulaires d'une carte réglementaire et du macaron		
PMR de la ville apposés sur le pare-brise			
<p>En cohérence avec la politique de mobilité de la collectivité, la durée maximale de stationnement recommandée est de 10 heures. Au-delà, et hors abonnement(*), le stationnement n'est pas souhaitable mais reste autorisé jusqu'à une durée totale de 11 heures. Dans ce cas, la première ½ h supplémentaire est au prix de 7 € et la suivante à 14 €. Soit 30 € pour 11 heures. * L'abonnement pour une semaine est de 35 €</p>			
Paiement immédiat – 20 minutes		0,50 €	Année civile
Paiement immédiat – 40 minutes		1,00 €	Année civile
Paiement immédiat – 1h00		1,50 €	Année civile
Paiement immédiat – 1h20		2,00 €	Année civile
Paiement immédiat – 1h40		2,50 €	Année civile
Paiement immédiat – 2h00		3,00 €	Année civile
Paiement immédiat – Jusqu'à 6h00	+0,50 par tranche de 20 minutes		Année civile
Paiement immédiat – 6h00 à 10h00		9,00 €	Année civile
Paiement immédiat – 10h30		16,00 €	Année civile
Paiement immédiat – 11h00		30,00 €	Année civile
Forfait post-stationnement		30,00 €	Année civile
Stationnement payant sur voirie – Abonnements résidentiels en zone verte			
Droit au stationnement résidentiel (dit « macaron résident »)		gratuit	Année civile
Journée		1,00 €	Année civile
Semaine		5,00 €	Année civile
Mois		18,00 €	Année civile
Trimestre		50,00 €	Année civile
Année		180,00 €	Année civile
Stationnement payant sur voirie – Abonnements vélobox			
Trimestriel		15,00 €	Année civile
Annuel		50,00 €	Année civile
Parking			
Parking Atlas			
Standard – Mensuel		66,80 €	Année civile
Standard – Trimestriel		200,60 €	Année civile
Standard – Semestriel		401,20 €	Année civile
Standard – Annuel		802,40 €	Année civile
Résident – Mensuel		48,20 €	Année civile
Résident – Trimestriel		144,40 €	Année civile
Résident – Semestriel		288,80 €	Année civile

DELIB20210210_STATIONNEMENT

Résident – Annuel	577,60 €	Année civile
Professionnel – Mensuel	74,30 €	Année civile
Professionnel – Trimestriel	222,90 €	Année civile
Professionnel – Semestriel	445,90 €	Année civile
Professionnel – Annuel	891,70 €	Année civile
Parking Aragon		
Mensuel	60,10 €	Année civile
Trimestriel	180,10 €	Année civile
Semestriel	360,30 €	Année civile
Annuel	720,60 €	Année civile
Parking Cœur de Ville (Mairie) – Tarifs horaires		
Tarification au 1/4 d'heure de 15 min. à 12h.		
15 min	1,30 €	Année civile
30 min	1,50 €	Année civile
45 min	1,70 €	Année civile
1h00	1,90 €	Année civile
1h15	2,60 €	Année civile
1h30	3,00 €	Année civile
1h45	3,30 €	Année civile
2h00	3,60 €	Année civile
2h15	4,40 €	Année civile
2h30	4,70 €	Année civile
2h45	5,10 €	Année civile
3h00	5,40 €	Année civile
3h15	5,80 €	Année civile
3h30	6,20 €	Année civile
3h45	6,60 €	Année civile
4h00	7,10 €	Année civile
4h15	7,50 €	Année civile
4h30	7,90 €	Année civile
4h45	8,30 €	Année civile
5h00	8,70 €	Année civile
5h15	9,20 €	Année civile
5h30	9,60 €	Année civile
5h45	10,00 €	Année civile
6h00	10,40 €	Année civile
6h15	10,90 €	Année civile
6h30	11,30 €	Année civile
6h45	11,80 €	Année civile

DELIB20210210_STATIONNEMENT

7h00	12,20 €	Année civile
7h15	12,60 €	Année civile
7h30	13,10 €	Année civile
7h45	13,50 €	Année civile
8h00	13,90 €	Année civile
8h15	14,20 €	Année civile
8h30	14,50 €	Année civile
8h45	14,90 €	Année civile
9h00	15,20 €	Année civile
9h15	15,50 €	Année civile
9h30	15,80 €	Année civile
9h45	16,10 €	Année civile
10h00	16,40 €	Année civile
10h15	16,80 €	Année civile
10h30	17,10 €	Année civile
10h45	17,40 €	Année civile
11h00	17,70 €	Année civile
11h15	18,00 €	Année civile
11h30	18,30 €	Année civile
11h45	18,70 €	Année civile
12h00	19,00 €	Année civile
18h00	22,40 €	Année civile
24h00	27,80 €	Année civile
Parking Coeur de Ville – Abonnements tarif trimestriel		
7j7 24h/24 – Mensuel	89,00 €	Année civile
5j7 24h/24 – Mensuel	64,10 €	Année civile
6j7 24h/24 – Mensuel	78,30 €	Année civile
7j7 24h/24 – Moto – Mensuel	44,60 €	Année civile

DELIB20210210_URBANISME

Libellé	Tarif 2021	Période d'application
URBANISME		
Tarifs de location de terrains ou de locaux		
Jardins aménagés – par m ² /an	0,90 €	Année civile
Jardins non aménagés – par m ² /an	0,50 €	Année civile
Stationnement – par véhicule/an	180,00 €	Année civile

DELIB20210210_VELIGO

Libellé	Tarif 2021	Période d'application
SERVICE VELIGO		
Abonnement au service de stationnement vélos payant en abri fermé		
<p><i>Le service Véligo est destiné à l'ensemble des abonnés Transilien, à la condition qu'ils soient détenteurs d'une carte Navigo active ou d'une carte Navigo Découverte, chargée d'un titre de transport valide, quel qu'il soit (forfait : Annuel Mois, Semaine, Imagine R, Solidarité, Améthyste)</i> <i>L'abonnement court à compter de la confirmation d'inscription jusqu'au 31 du mois M+12</i> <i>==> Le détail des conditions est à consulter au sein des conditions générales d'utilisation (CGU) du service Véligo.</i></p>		
Abonnement annuel	25,00 €	Année civile